



SOMMAIRE

- ✓ Édito
- ✓ Quoi de nouveau depuis 2008 ?
- ✓ État civil
- ✓ Informations Mairie
- ✓ Recensement 2014
- ✓ Fêtes et cérémonies
- ✓ Informations et communication
- ✓ Les travaux communaux 2013
- ✓ Les syndicats intercommunaux
- ✓ La communauté de communes
- ✓ Compte-rendus des Conseils Municipaux
- ✓ La vie de la commune
- ✓ C'était il y a quelques décennies, à Crèvecœur
- ✓ Les recettes du moment
- ✓ En direct des associations
- ✓ Les prochaines animations



CRÈVECOEUR-EN-BRIE

*Le Maire
et son conseil municipal
vous souhaitent de
Bonnes fêtes de fin d'année*



C'est un plaisir pour moi d'écrire l'éditorial de fin d'année car nous arrivons à grands pas à la période des vœux. De plus il s'agit du dernier bulletin du mandat et c'est le moment des bilans et des rétrospectives.

Au fil des bulletins municipaux de ces 6 années, vous avez vu s'égrainer la vie de notre commune, ses informations, ses comptes-rendus, ses temps forts et ses réalisations. Tout comme une famille, il faut protéger sa commune dans tous les sens du terme.

C'est ce que l'équipe municipale s'est attachée à faire : protéger notre commune !

Les élus ont donné de leur temps, de leurs compétences et de leur énergie.

Voilà pourquoi ils ne méritent qu'une chose, que vous les aimiez ou pas, c'est le respect !

Protéger sa commune, c'est prendre position, c'est défendre ses habitants, son école, c'est mener des combats, que l'on gagne ou que l'on ne gagne pas mais toujours dans le respect de l'autre.

Si je dois faire un bilan de ces 6 dernières années, je dirai qu'elles ont été faites de coups de cœur mais aussi de coups de colère, de joies mais aussi de peines, de critiques aussi et très rarement de félicitations et de reconnaissance... Mais un élu ne peut pas plaire à tout le monde !!!

En attendant de vous souhaiter mes bons vœux pour l'année qui s'annonce, le vendredi 10 janvier 2013 à 20h30 à la salle des fêtes autour d'une galette des rois, je vous souhaite de passer de très bonnes et belles fêtes de fin d'année. Profitez de ces moments si légers et si riches et vivez pleinement ces instants de bonheur en famille avec vos proches.

Joyeuses fêtes à tous !

Votre Maire,

Paul BILLON

Bien à vous





L'équipe municipale n'est pas restée inactive durant ces 6 années du mandat. Nous avons mis un point d'honneur à respecter le programme pour lequel vous nous avez élus.

Si la pression fiscale a augmenté un peu, il y a eu une contrepartie.

En prenant connaissance du tableau des investissements, vous constaterez que l'argent collecté a su être utilisé aux projets et actions qui avaient été annoncés.

Année	Travaux	Matériel	Coût
2008	<ul style="list-style-type: none"> ➤ réfection de la toiture de l'église ➤ Réfection de la voirie <i>route des gérans</i> ➤ Aménagement parking <i>mairie</i> ➤ Aménagement stationnement <i>salle des fêtes</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Renouvellement total du poste informatique du secrétariat 	400.000 €
2009	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Achat du terrain pour la maternelle ➤ réfection de la toiture de l'église ➤ pose de 3 ralentisseurs ➤ pose d'une borne à incendie <i>rue de la Gaillardière</i> ➤ Densification du réseau d'éclairage public ➤ Travaux de voirie <i>rue de Grosbois</i> ➤ Raccordement des bâtiments communaux au réseau d'assainissement ➤ Création d'un passage piétons <i>salle des fêtes</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Achat d'un meuble pour cadastre ➤ Achat d'une pompe de relevage 	195.000 €
2010	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etudes et travaux préliminaires pour la construction de la classe maternelle ➤ Réfection de la voirie <i>route tournante</i> ➤ Extension du réseau d'éclairage public 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Equipement informatique de la classe élémentaire <i>tableau blanc interactif et d'ordinateurs</i> 	70.000 €
2011	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Construction de la salle de classe maternelle ➤ Travaux d'aménagement <i>rue des Amourettes</i> ➤ pose d'une borne à incendie <i>rue de Grosbois</i> ➤ Réfection de la voirie <i>route de Marles</i> ➤ Elargissement de la voirie <i>rue de Beaugard</i> 		126.000 €
2012	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Construction de la classe maternelle ➤ Travaux de voirie <i>rue de Grosbois</i> ➤ Pose de barrières de sécurité <i>rue des Amourettes</i> ➤ Création chemin piéton <i>rue des Amourettes</i> ➤ Réalisation d'un garage municipal 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mobilier et matériel pour la salle de motricité <i>classe maternelle</i> 	613.000 €
2013	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Achat du terrain de 9000m² <i>rue des Amourettes</i> ➤ Création d'un chemin piéton <i>place St Jean</i> ➤ Réfection de la voirie <i>rue de Beaugard</i> ➤ Trottoir à poussettes <i>rues Grosbois-Gaillardière</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Panneaux touristiques ➤ Photocopieur couleur 	238.000 €

Je félicite et remercie l'équipe municipale qui a su m'épauler, préparer et participer à la réalisation de ces investissements.

Votre Maire, Paul BILLON



NAISSANCES

- Dariya PEREZ, née le 17 juin 2013



DECES

- Roland DAURIACK, décédé le 18 juin 2013

- Nathalie LACHAUD épouse DUPONT, décédée le 06 juillet 2013

- René BRIS, décédé le 08 octobre 2013

INFORMATIONS MAIRIE

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les demandes d'inscription sur les listes électorales sont reçues en mairie jusqu'au **mardi 31 décembre 2013**.

Les ressortissants de la Communauté Européenne peuvent s'inscrire sur les listes électorales complémentaires pour participer aux élections locales et européennes.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens, filles ou garçons de nationalité française doivent, dès 16 ans, se faire recenser en mairie dans les 3 mois suivant leur anniversaire.

Se présenter en mairie muni des pièces suivantes :

- carte nationale d'identité et livret de famille
- éventuellement justificatif de domicile et de nationalité française.

Une attestation de recensement sera remise, indispensable pour s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (baccalauréat, permis auto ou moto, concours de la fonction publique ...).

NOUVEAUX HABITANTS

Nous demandons aux nouveaux habitants de la Commune de bien vouloir venir se présenter en Mairie, afin de recenser tous les enfants pour qu'ils puissent bénéficier du père Noël, des œufs de Pâques et du goûter de la fête de l'école.

PASSEPORTS BIOMÉTRIQUES

Vous devez **faire votre demande de passeport uniquement dans l'une des 28 communes** équipées de Seine-et-Marne, dont voici les plus proches de Crèvecœur-en-Brie :

Rozay-en-brie, Melun, Meaux, Coulommiers, Crécy-la-Chapelle, Serris, Provins, Lagny-sur-Marne.

Vous pouvez retirer la liste complète à la Mairie. Il est impératif de prendre rendez-vous à la mairie de Rozay-en-Brie.

TARIFS LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

	Habitants de la commune	Extérieurs à la commune
Pour 2 jours ou week-end	300 €	800 €
Utilisation ponctuelle < 6 heures	150 €	400 €
Le montant de la caution	800 €	
Le montant de la réservation	25 % du prix de la location	

Le tarif préférentiel n'est applicable qu'une seule fois par an pour les habitants.

Un micro-ondes a été installé dans la cuisine et est à disposition lors des locations.



VOS DROITS ET VOS DEMARCHES

La réponse de l'administration à vos questions

- sur Internet : Service-Public.fr
- par téléphone : 3939 Allo Service Public (*prix d'appel local depuis un poste fixe*) du lundi au vendredi de 8 h à 20 h et le samedi de 8 h 30 à 18 h.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Vous trouverez désormais les documents administratifs dont vous pouvez avoir besoin (formulaires divers : demandes d'urbanisme, demande de carte grise, ...) par internet au www.service-public.fr ou sur le site communal www.crevecœur77.fr.



RÉGLEMENTATION D'USAGE DES MATÉRIELS BRUYANTS :



L'arrêté municipal en date du 23 avril 1998 vous rappelle les créneaux horaires :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers, à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou de la santé de l'homme en raison de leur durée, leur répétition ou leur intensité, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- de 7 h à 20 h les jours ouvrés,
- de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h 30 le samedi,
- de 10 h à 12 h le dimanche et jours fériés

CIRCULATION - RAPPEL

Un arrêté municipal interdit la circulation de motos, quads, 4x4 sur les chemins et terrains communaux, sous peine d'amende et de confiscation du véhicule.



Depuis mars 2010, la route de Lumigny est interdite à la circulation de tous les véhicules. L'usage de cette route est à vos risques et périls.

PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

qu'est-ce qu'un chien errant ?

Un chien est considéré errant (en état de divagation) lorsque :

- il n'est plus sous la surveillance effective de son maître
- il se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel
- il est éloigné de son responsable d'une distance dépassant 100 mètres.
- Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation



Les propriétaires sont tenus de prendre toute mesure propre à préserver la tranquillité du voisinage. Ils doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive.

RECENSEMENT 2014



RECENSEMENT
de la population 2014

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN



& votre commune

C'EST UTILE

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux, la détermination des modes de scrutin mais aussi l'implantation des commerces, la construction de logements et le développement des moyens de transport.

C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

C'EST SIMPLE

Pour vous faire recenser, c'est très simple. Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous et vous remet les questionnaires. Vous les remplissez et il vient les récupérer à un moment convenu avec vous.

Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre sur le site www.le-recensement-et-moi.fr



**À CRÈVECŒUR,
LE RECENSEMENT AURA LIEU DU 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2014**

L'agent coordonnateur entre la commune et l'INSEE est Mr Jean JEHL.

L'agent recenseur n'est pas encore désigné. D'avance, merci de lui réserver un bon accueil.

Vous recevrez une lettre d'information vous expliquant le déroulé du recensement début janvier 2014



CALENDRIER DES FÊTES ET MANIFESTATIONS 2013-2014

✓ **La fête de Noël de l'école aura lieu le vendredi 13 décembre à 19 h.**

Marché de Noël d'Enfants et Voyages et de l'école, puis petit spectacle des enfants.

Le père Noël remettra ensuite les cadeaux aux enfants présents dans la salle.

Un buffet et les traditionnelles bûchettes de Noël clôtureront la soirée.

Dans la matinée, un spectacle «Les contes d'Andersen» sera donné par la troupe de Christophe Thiry et offert par la communauté de communes du Val Bréon

✓ **Le Maire et son conseil municipal vous présenteront leurs vœux le vendredi 10 janvier 2014 à 20 h 30.**

La galette des rois sera à l'honneur.

✓ **Le repas des aînés aura lieu le dimanche 2 février 2014 à 12 h**

Les crépicordiens de plus de 67 ans et leur conjoint sont cordialement invités.

Les plus jeunes, seront aussi les bienvenus moyennant une participation.



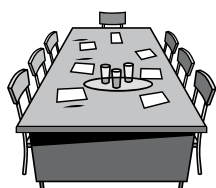
CONCOURS DES VILLAGES FLEURIS 2013

Le résultat du concours des villages fleuris 2013 a eu lieu le samedi 30 novembre à Longueville. Le bulletin municipal étant à l'impression à cette date, nous ne pouvons pas y insérer les résultats.

La remise des diplômes et lots aura lieu lors des vœux du maire le vendredi 10 janvier 2014.

Un grand merci à Gérard GOGLY, notre employé municipal, qui a fleuri avec goût notre village, et aux Crépicordiens qui ont participé et fleuri leur propriété.

INFORMATION ET COMMUNICATION



CALENDRIER DES CONSEILS MUNICIPAUX

Les réunions du conseil municipal se tiennent tous les 2^e jeudis de chaque mois à 20 h 30 en mairie. Ces conseils sont publics et vous pouvez donc y assister.

Le prochain conseil municipal aura lieu le Jeudi 12 décembre 2013

Voici les dates des conseils pour le 1^{er} trimestre 2014 :

jeudi 9 janvier, jeudi 13 février, jeudi 13 mars

SITE INTERNET



Le site internet fêtera fin janvier 2014 sa cinquième année.

Vous pouvez vous informer sur la vie du village, ses projets, dialoguer avec le Maire et/ou les conseillers municipaux, contribuer en vous inscrivant et en postant vos remarques ou questions en vous rendant sur le site :

www.crevecoeur77.fr





LES ELECTIONS EN 2014



ELECTIONS MUNICIPALES

Elles auront lieu les 23 et 30 mars 2014

ELECTIONS EUROPEENNES

Elles auront lieu le 25 mai 2014

LE SYNDICAT D'INITIATIVE DU CENTRE-BRIE vous informe ...

- ✓ Vous cherchez une idée originale de sortie, spectacle, concert, visite, randonnée, ...
- ✓ Vous voulez découvrir le patrimoine de nos villages, églises, châteaux, lavoirs, ...
- ✓ Vous souhaitez pratiquer une activité sportive, culturelle ou de loisir.
- ✓ Vous désirez vous régaler autour d'une bonne table ou connaître les hébergements.
- ✓ Vous trouverez toutes ces informations et bien d'autres sur notre site Internet :



Syndicat d'Initiative
Centre Brie

si-centrebrie.fr

⇒ **n'hésitez plus ! consultez régulièrement notre site !**

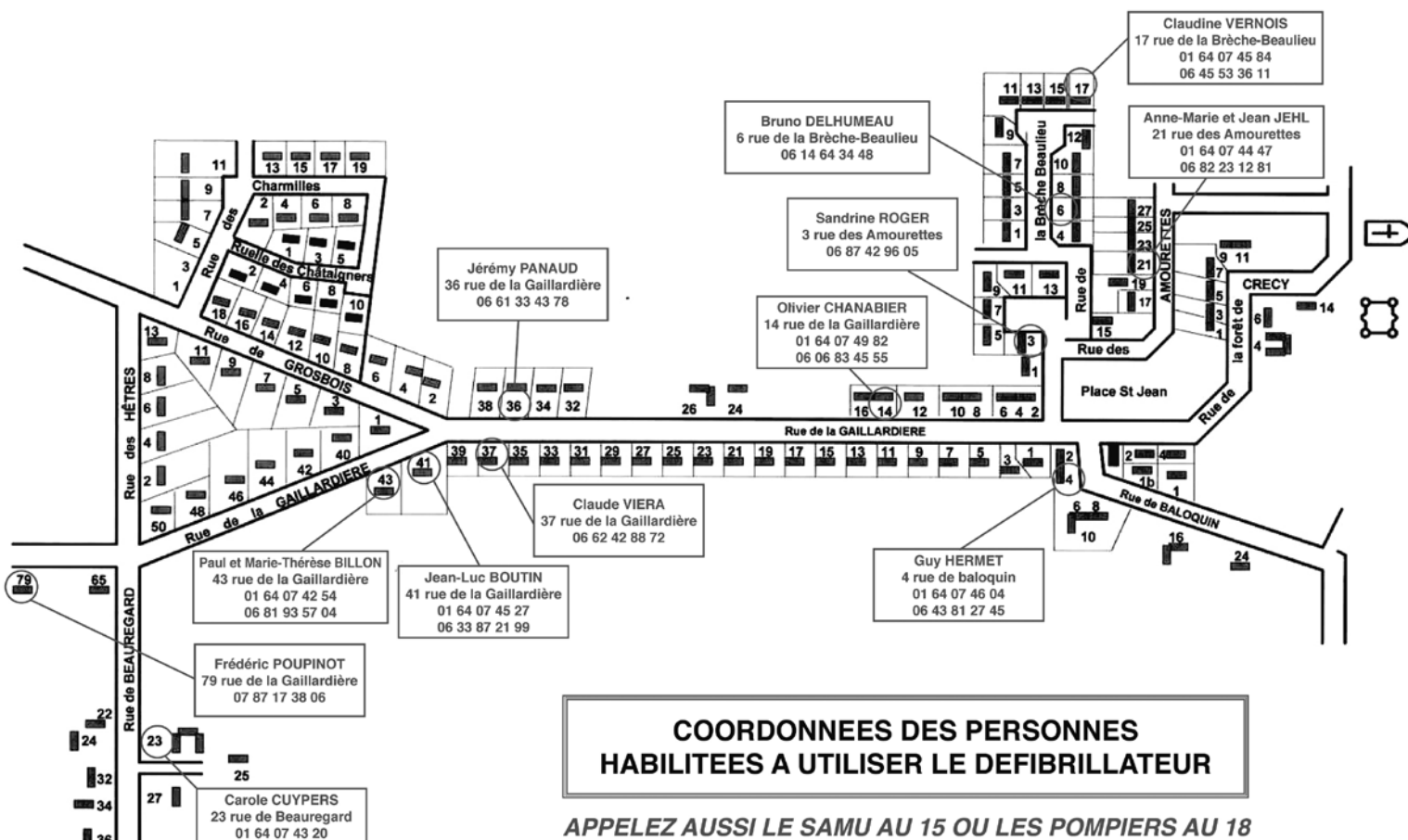
UN COEUR, UNE VIE

UN DÉFIBRILLATEUR SE TROUVE DANS VOTRE COMMUNE !

Le 18 novembre a eu lieu une formation/remise à niveau des gestes qui sauvent. Michel BARTAIRE, ancien pompier, a donné une formation à l'utilisation du défibrillateur.

14 personnes dont 3 nouvelles recrues, sont habilités à utiliser le défibrillateur.

Celui-ci se trouve dans le préau de l'école. Si vous devez avoir besoin de cet appareil, téléphonez aux personnes habilitées dont les coordonnées se trouvent sur le plan ci-dessous, et également joint à ce bulletin.



**COORDONNEES DES PERSONNES
HABILITEES A UTILISER LE DEFIBRILLATEUR**

APPELEZ AUSSI LE SAMU AU 15 OU LES POMPIERS AU 18





Trottoir à poussettes

Suite à quelques problèmes de fissures, une partie du trottoir à poussettes a été repris par l'entreprise «Les jardins de la Brie» rue de la gaillardière.

Barrières de Sécurité

Notre agent communal a mis en place des barrières de sécurité rue de Grosbois afin de sécuriser le trottoir à poussettes.



Réfection voirie

Les travaux de réfection de la voirie rue de Beauregard sur 300 mètres environ ont été effectués par l'entreprise COLAS. Il s'agit d'enrobé de recyclage ce qui permet une diminution des coûts.

Le montant de cette réfection s'élève à 6 000 €.



Voirie, Point à temps

Afin de colmater les fissures sur les voiries communales, l'entreprise VIGNIER a effectué un bouchage préventif des fissures avec du goudron liquide et des gravillons. Selon le résultat, nous envisagerons de poursuivre cette opération (en particulier sur la route de Mortcerf). Le coût de cette opération s'élève à 4 000 €.

Eclairage

Il est prévu dans l'hiver la réhabilitation des armoires électriques qui commande l'éclairage public. Le syndicat d'électrification prendra à sa charge le coût financier des travaux.





Poubelles

Suite à la demande de certains administrés, de nouvelles poubelles ont été posées sur l'ensemble de la commune (plateau d'évolution, salle communale, école, entrée du lotissement de la Brèche Beaulieu, salle des fêtes).

Le prix des poubelles s'élève à 500 €.



Ecole

Un projet d'agrandissement de la classe des grands est envisagé dans les prochains mois. L'étude de la réhabilitation du préfabriqué qui est utilisé actuellement pour la garderie va être lancée.

TAILLE DES HAIES ÉLAGAGE DES ARBRES

Les haies doivent être taillées régulièrement par les propriétaires afin que rien ne dépasse sur le domaine public.

Devant certains débordements, un courrier va être adressé aux propriétaires ayant une propriété en mitoyenneté avec le domaine public afin qu'ils se mettent en conformité avec la législation en vigueur.

Si toutefois nous constatons que cette règle n'est pas respectée, la Commune se réserve le droit de faire exécuter les travaux et de répercuter les dépenses aux habitants en infraction.



Marc CUYPERS, adjoint chargé des travaux





INFORMATIONS SIETOM

BRÛLAGE DE BRANCHES, HERBES, ...

L'arrêté préfectoral n° 2005/DDAF/SFEE/n°38 interdit les feux de branches et autres résidus à moins de 200 m des habitations, donc dans les jardins.

Vous pouvez vous débarrasser de vos tailles en les apportant dans les déchetteries du SIETOM dont voici les horaires :

	D'octobre à avril	De mai à septembre	Fontenay-Trésigny	Gretz-Armainvilliers
Lundi et Mardi	9h00-11h45	9h-11h45	Fermé	X
	14h-18h	13h30-19h	Fermé	X
Mercredi et Jeudi	9h-11h45	9h-11h45	X	Fermé
	14h-18h	13h30-19h	X	Fermé
Vendredi	10h-18h	10h-19h	X	X
Samedi	10h-18h	10h-19h	X	X
Dimanche	9h-13h	9h-13h	X	X

L'accès aux déchetteries est gratuit mais contrôlé. Il est :

- ✓ réservé aux particuliers habitant sur le territoire du SIETOM, et soumis à la présentation d'une carte d'accès établie en déchetterie à partir d'une pièce d'identité avec photo et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- ✓ interdit aux artisans, industriels et commerçants dans le cadre de l'évacuation de leurs déchets professionnels,
- ✓ autorisé aux véhicules de moins de 3,5 tonnes, mais interdit aux camions à plateau.

La présentation de la carte et d'une pièce d'identité est obligatoire à chaque passage en déchetterie.

✓ **Renouvellement d'une carte perdue (5€)** : le mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h au siège du SIETOM (45 route de Fontenay à Tournan) sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois au même nom.

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES, DES ENCOMBRANTS ET DU TRI SÉLECTIF

✓ **La collecte des ordures ménagères** : 1 fois par semaine, le mercredi

✓ **La collecte sélective des emballages** : tous les 15 jours, le lundi en semaines impaires, **soit pour le 1^{er} semestre 2014** : 13 et 27 janvier, 10 et 24 février, 10 et 24 mars, 7 et 21 avril, 5 et 19 mai, 2, 16 et 30 juin.

- **Attention** : les cartons mouillés ne sont pas collectés avec le tri sélectif mais avec les ordures ménagères car ils ne sont plus recyclables.
- Si vous avez un bac défectueux, adressez-vous au service de maintenance (service gratuit) au 01 64 07 37 58.

✓ **La collecte des encombrants** : 1 fois par mois, le 1^{er} mercredi du mois. Sortir les encombrants la veille au soir.

En apport volontaire, 2 conteneurs se trouvent Rue de Baloquin. L'un est destiné aux journaux - magazines, le second aux verres.

Vous avez également un conteneur à vêtements et chaussures à cet endroit.

✓ **La Collecte des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E)** (gros électroménagers, petits appareils, écrans, ...) Nous vous rappelons que les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques ne sont plus ramassés. Ces appareils doivent être apportés dans un magasin lors de l'achat d'un nouvel appareil (principe du "1 repris pour 1 vendu") ou déposés en déchetterie dans un conteneur spécifique.

✓ **La Collecte des sapins de Noël** : comme l'année dernière, les sapins de Noël ne seront pas collectés avec les ordures ménagères mais lors de la collecte des encombrants. Si vous ne souhaitez pas attendre cette collecte, vous pouvez les apporter dans une des déchetteries du SIETOM : Fontenay-Trésigny, Gretz, Ozoir-la-Ferrière, Roissy-en-Brie ou Évry-Grégy-sur-Yerres.

Si vous souhaitez acquérir un composteur en bois, à prix réduit (15 €) et en suivant une petite formation, **rendez-vous sur le site du SIETOM ou téléphonez au 01 64 07 37 61.**

Le site Internet du SIETOM met à votre disposition un grand nombre d'informations à l'adresse :

www.sietom77.com



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION DE LA HOUSSAYE-EN-BRIE (SIAEPA)

L'opération de renouvellement des compteurs d'eau est toujours en cours sur l'ensemble des 4 communes. Nous vous demandons de bien vouloir accueillir les agents du syndicat dans les meilleures conditions.

Une réunion sera programmée en début d'année pour l'assainissement non collectif (SPANC), nous vous présenterons les obligations légales, les aides et les méthodologies afin que l'ensemble des assainissements soient normalisés.

Marc CUYPERS, Président du syndicat des eaux





PAGE D'INFORMATION GÉNÉRALE

La Communauté de Communes du Val Bréon vous propose sa page d'information générale présentant ses actions et ses compétences. Vous trouverez également les événements à venir sur son territoire : Châtres, Crèvecœur, Fontenay-Trésigny, La Houssaye, Les Chapelles Bourbon, Liverdy, Marles, Mortcerf, Neufmoutiers et Presles.

ACTIONS CULTURELLES ET ASSOCIATIVES

- Diffusion de spectacles culturels dans le cadre de la résidence de la troupe « l'Attrape Théâtre »,
- Création d'un festival culturel: Festi'Val Bréon,
- Animations socio-culturelles pour l'enfance et la jeunesse,
- Réalisation d'un salon intercommunal des Arts,
- Organisation d'événements sportifs: concours de pétanque, tournoi de football,...



ACTION SOCIALE

- Fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles (RAM),
- Fonctionnement du service de portage de repas à domicile,
- Etudes territoriales réalisées : petite enfance, jeunesse, habitat, plan de mise en accessibilité, de la voirie et des espaces publics (PAVE).

TRANSPORTS

- Organisation et financement des transports collectifs en lignes régulières: réseau SOL'R,
- Fonctionnement du service de Transport A la Demande: TAD PROXI'BUS.



COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES À DES SYNDICATS

- Lutte contre l'incendie et secours (SDIS),
- Aide financière pour l'apprentissage de la natation des élèves du primaire,
- Elimination et valorisation des déchets des ménages,
- Fonctionnement des équipements sportifs liés aux établissements d'enseignement secondaire,
- Aménagement numérique.

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

- Gestion et entretien des espaces verts, parties communes, voirie, assainissement du parc logistique communautaire,
- Construction d'un local de restauration rapide sur le parc logistique communautaire,
- Acquisition et réhabilitation d'un corps de ferme pour créer des équipements publics,
- Création et entretien des chemins de randonnées.



DIVERS

- Acquisition et prêt de matériel culturel pour les dix municipalités et leurs associations,
- Soutien aux associations organisant des actions regroupant plusieurs communes,
- Réalisation et diffusion du journal communautaire,
- Mise à jour régulière du site Internet de la collectivité : www.valbreon.fr

MANIFESTATIONS COMMUNAUTAIRES

Spectacle «On ne badine pas avec l'amour» :

22/11 : Chapelles-Bourbon ;
23/11: Mortcerf ;
24/11 : Liverdy.

Bébé bouquine :

7/12 : Châtres.

Spectacle « Les Contes d'Andersen » :

du 9/12 au 21/12 sur les dix communes de la C.C. Val Bréon.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL BRÉON

32 rue des charmilles - 77 610 La Houssaye-en-Brie

Horaire d'ouverture:

du lundi au vendredi: 9h00-12h00 et 14h00-17h00

Tél: 01.64.51.33.26 – fax: 01.64.51.33.27

Courriel: contact@valbreon.fr

Site internet : www.valbreon.fr



Conseil municipal, séance ordinaire du 12 juillet 2013

REALISATION D'UN EMPRUNT

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, **d'autoriser** le maire à signer le contrat de prêt avec l'établissement bancaire le Crédit Agricole pour un montant de 150 000,00 €, sur une durée de 15 ans, au taux fixe de 3,80 %. Les échéances seront trimestrielles.

ACQUISITION D'UN TERRAIN RUE DES AMOURETTES

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le terrain de Monsieur HOVSEPIAN, situé à l'extrémité de la rue des Amourettes, est à vendre. Cette acquisition permettrait à la commune de constituer une réserve foncière.

Cette parcelle étant située dans la zone où peut s'appliquer le Droit de Préemption Urbain et son coût étant raisonnable, le maire propose d'en faire l'acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **émet** un avis favorable pour l'acquisition du terrain cadastré section B n°357 d'une superficie de 9 921 m² environ, situé en zone AUe, soumis à la réglementation des 50 m d'un massif forestier de plus de 1000 hectares pour un montant de 180 000,00 € dont 8 000 € de frais d'agence.

- **autorise** le Maire ou à défaut un de ses adjoints délégués à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents à cette acquisition.

NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR AUX SERVICES DE RESTAURATION SCOLAIRE ET GARDERIE PERISCOLAIRE

Dans un souci de garantir la qualité du service de restauration scolaire, le règlement intérieur existant a été modifié.

- Considérant qu'il convient d'approuver le règlement aux services de restauration scolaire et de garderie périscolaire applicable à partir du 03 septembre 2013.

- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le nouveau règlement intérieur aux services de restauration scolaire et de garderie périscolaire applicable à partir du 03 septembre 2013.

Conseil municipal, séance ordinaire du 19 septembre 2013

DECISION MODIFICATIVE N°1- ANNULE ET REMPLACE LA D.13.05.12

Suite à la demande du Trésorier en date du 11 septembre 2013 le conseil municipal valide la décision modificative concernant le report du déficit d'investissement comme suit :

Section Investissement Recettes :

Article 001 : Déficit d'investissement reporté -45 756,76 €

Section Investissement Dépenses :

Article 2135 : Installation générale -45 756,76 €

DECISION MODIFICATIVE N° 2

L'achat du terrain HOVSEPIAN n'étant pas prévu en début d'année donc non prévu au budget primitif, le conseil municipal prend une décision modificative afin de permettre d'abonder le budget et de permettre le financement de cet achat à hauteur de 195 000 € dont 150 000 € d'emprunt sur 15 ans.

ETUDE SUR LA REALISATION D'UN PLAN DE ZONAGE PLUVIAL SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Marc CUYPERS, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à engager une étude du plan de zonage pluvial pour la commune.

TARIF AIDE AUX LECONS ET AUX DEVOIRS

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 30 € le montant annuel de la participation parentale au service de l'aide aux devoirs et aux leçons qui sera assuré par des bénévoles. Cette somme permettra l'achat de matériel pédagogique.



(suite du compte-rendu du conseil municipal du 19 septembre 2013)

MODIFICATION DES STATUTS DE LA C.C.V.B.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité valide la modification des statuts de la communauté de communes du Val Bréon :

- Ajout de la commune de Mortcerf dans le périmètre de la C.C.V.B
- Modification de l'adresse du siège : 32 rue des Charmilles à LA HOUSSAYE-EN-BRIE
- Transfert à la CCBV de deux compétences facultatives, en matière d'accueil des gens du voyage et en matière de voirie.

ADHESION AU SIESM 77 DES COMMUNES DE MOUROUX , FAREMOUTIERS, CANNES ECLUSES

Le conseil municipal adopte à l'unanimité, l'adhésion des communes de MOUROUX, FAREMOUTIERS et CANNES ECLUSES au SIESM 77.

LOTISSEMENT DE LA BRECHE BEAULIEU

Mr CUYPERS informe le conseil municipal, que les travaux demandés sur le lotissement de la Brèche Beaulieu ont bien été exécutés. Lors de la prochaine séance du conseil municipal, une délibération sera prise afin d'intégrer le lotissement de la Brèche Beaulieu dans le domaine public communal.

PERSONNEL COMMUNAL

Mr le Maire informe le conseil municipal de la démission de Madame Marielle THUEUX à compter du 03 octobre 2013. Madame CHANABIER assurera le poste de Madame THUEUX. Il précise qu'une offre d'emploi a été diffusée pour le poste de Madame CHANABIER.

ACQUISITION DU TERRAIN RUE DES AMOURETTES

Mr le Maire informe le conseil municipal que l'acte de vente sera signé chez Maître KLEIN, le mercredi 02 octobre 2013. Il donne lecture du courrier de l'avis des domaines sur l'estimation de la valeur vénale de la parcelle.

BILAN DE LA RENTREE DES CLASSES 2013-2014

Pour la rentrée 2013-2014 l'effectif de l'école est de 46 enfants et se décompose comme suit :

25 enfants en maternelle

21 enfants en élémentaire

Le nombre moyen d'enfants fréquentant les services périscolaires se décompose comme suit :

27 à la cantine

9 à la garderie du matin

17 à la garderie du soir

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET REUNIONS

Commission sports et associatives de la C.C.V.B. : Mr JEHL informe le conseil municipal que le tournoi de foot prévu sur la commune de PRESLES a été annulé. Il précise que la fête champêtre 2014 aura lieu aux Chapelles Bourbon, et que le concours de pétanque sera organisé par la commune de MORTCERF.

SIAEPA : Mr CUYPERS informe le conseil municipal de la rénovation du château d'eau. Il précise que des problèmes de pression d'eau sont prévisibles durant les travaux.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux : Mr CUYPERS fait un compte rendu des travaux qui ont été réalisés durant l'été. Il informe le conseil municipal de la réfection d'une portion de la rue de Beauregard par l'entreprise COLAS.

Mr le Maire donne lecture d'un courrier qui sera adressé à l'entreprise «Les jardins de la Brie» concernant les travaux du trottoir à poussettes.

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mr Alain REGIS concernant la pose des barrières de sécurité rue de Grosbois.

Calendrier des fêtes communales : Mr JEHL informe le conseil municipal du calendrier des manifestations communales :

Vendredi 13 décembre à 19h00 à la salle des fêtes, arbre de Noël

Vendredi 10 janvier 2014 à 20h30 à la salle des fêtes, vœux du Maire

Dimanche 02 février 2014 à 12h00 à la salle des fêtes, repas des aînés.

Formation défibrillateur : Mr le Maire informe le conseil municipal que Mr BARTAIRE se propose de faire une nouvelle formation pour l'utilisation du défibrillateur.



(suite du compte-rendu du conseil municipal du 19 septembre 2013)

Journée du Patrimoine : A l'occasion de la journée du Patrimoine, les habitants de la commune ont pu assister dans l'église à la projection du film «CREVECOEUR-EN-BRIE, regards d'enfants».

Journée des solidarités : La commune de LA HOUSSAYE-EN-BRIE organise le samedi 21 septembre de 14h à 18h30 au Cube la journée des solidarités et «des gestes qui sauvent».

Conseil Communautaire : Mr le Maire informe le conseil municipal du prochain conseil communautaire qui aura lieu le mardi 24 septembre 2013.

Conseil municipal, séance ordinaire du 13 octobre 2013

INTEGRATION DU LOTISSEMENT DE LA BRECHE BEAULIEU

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à accomplir les formalités de transfert à l'amiable des réseaux et de la voie privée desservant le lotissement de la Brèche Beaulieu dans le domaine public communal.

ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'il est prévu dans les prochains travaux d'éclairage public la réhabilitation des armoires électriques.

TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur CUYPERS informe le conseil municipal que les travaux de réfection de la voirie rue de Beauregard ont été effectués par l'entreprise COLAS.

La commission des travaux se réunira le samedi 19 octobre à 9h00 en mairie afin de faire un point sur l'ensemble des travaux communaux.

RYTHMES SCOLAIRES POUR LA RENTREE 2014

Monsieur le Maire fait un compte rendu de la table ronde sur les rythmes scolaires qui a eu lieu lors du congrès des maires. Il précise qu'une réunion entre la municipalité, les enseignantes, le personnel communal encadrant et les parents d'élèves aura lieu très prochainement afin de débattre sur la mise en place des rythmes scolaires.

PERSONNEL COMMUNAL

Mr le Maire informe le conseil municipal du recrutement de Madame Chloé DUPASQUIER pour les services périscolaires.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Après la cérémonie, une boisson chaude, des jus de fruits et viennoiseries seront offerts aux participants sous le préau de l'école.

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET REUNIONS

C.C.V.B. : Monsieur BOUTIN fait un compte rendu de la réunion du conseil communautaire du 25 septembre 2013.

Monsieur BILLON rend compte au conseil municipal d'une réunion qui a eu lieu avec le transporteur. Il informe le CM que le trajet des élèves du lycée de la commune sera rallongé de 7 minutes, afin de permettre aux écarts de la commune de LA HOUSSAYE d'être desservis.

T.A.D : Il précise que des points d'arrêts supplémentaires ont été créés pour la sécurité sociale de Gretz, la trésorerie de Rozay et la trésorerie de Guignes. La C.C.V.B envisage l'acquisition d'un nouveau véhicule qui devra être équipé pour les personnes à mobilités réduites.

SIAEPA : Mr CUYPERS informe le conseil municipal que des poursuites de recouvrement sont mises en place afin de régulariser les factures impayées du syndicat.

SIETOM : Monsieur ROBERT informe le conseil municipal que les déchetteries de Fontenay-Trésigny, Evry-Grégy et de Roissy-en-Brie accepte les pneus. Il précise qu'une journée porte ouverte sera organisée en novembre pour la visite de l'usine.

QUESTIONS DIVERSES

Calendrier électoral : Mr BILLON informe le CM des dates des prochaines élections municipales qui auront lieu les 23 et 30 mars 2014. Les élections européennes sont fixées le 25 mai 2014.

Rattrapage d'une journée de cours : Monsieur BILLON donne lecture d'un courrier de l'inspection d'académie, que suite au rallongement des vacances de la Toussaint, une journée de rattrapage aura lieu le mercredi 11 juin 2014.

(suite du compte-rendu du conseil municipal du 13 octobre 2013 en page 15)



(suite du compte-rendu du conseil municipal du 13 octobre 2013)

Conseil d'école : Mr le Maire informe le conseil municipal que le conseil d'école aura lieu le vendredi 18 octobre 2013 à 19h00.

Remerciements : Mmes Valentine COSTE et Marie-José COSTE remercient la municipalité pour le DVD du film de «CREVECOEUR, regard d'enfants».

Association rencontres chrétiennes «Les vignottes» : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur DITGEN, président de l'association «Les vignottes –rencontres chrétiennes», concernant des déprédations et des vols subis dans la maison rue de Baloquin.

Conseil municipal, séance ordinaire du 21 novembre 2013

SYAGE : Adhésion de la commune de Beauvoir à la compétence «mise en œuvre du SAGE» et modification des statuts du SyAGE.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur CUYPERS, Maire adjoint et président du syndicat des eaux, le conseil municipal approuve à l'unanimité, l'adhésion de la commune de Beauvoir au SyAGE pour la compétence «mise en œuvre du SAGE» et la modification des articles 2.1 et 6.3 des statuts du SyAGE.

MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES POUR LA RENTRÉE 2014

Dans le cadre de la nouvelle réforme des rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2014, le CM valide l'organisation de la semaine scolaire à savoir :

Les temps d'activités périscolaires (TAP) auront lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h00 à 13h30.

Les élèves auront classe le mercredi matin de 9h30 à 11h30.

GÎTE DES VIGNOTTES

Mr le Maire présente au CM une plaquette d'information de la maison des Vignottes située rue de Baloquin et confirme que l'association gérant ces locaux est bien déclarée et assurée conformément à la législation en vigueur.

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET REUNIONS

Conseil d'école : Messieurs CUYPERS et CHANABIER font un compte-rendu du conseil d'école qui a eu lieu le vendredi 18 octobre 2013. Mr CUYPERS informe le CM qu'à la demande de l'enseignante de la classe élémentaire, une étude devra être faite afin de prévoir l'agrandissement de la classe élémentaire.

Commission des Travaux : Mr CUYPERS fait un compte-rendu de la commission des travaux. Il informe le conseil municipal qu'un courrier va être adressé aux propriétaires concernant les débordements végétaux sur la voie publique.

QUESTIONS DIVERSES

Calendrier conseils municipaux 2014 : Mr BILLON informe le CM des prochaines dates des conseils municipaux : Jeudi 09 janvier, jeudi 13 février et jeudi 13 mars. Il rappelle aux élus que le conseil municipal du jeudi 19 décembre est avancé au jeudi 12 décembre.

Lotissement de la Brèche Beaulieu : Mr BILLON expose au CM que suite au désaccord d'un seul copropriétaire la procédure d'intégration à l'amiable des parties communes du lotissement de la Brèche Beaulieu dans le domaine communal est suspendue.

SIESM77 : Mr le Maire informe le CM qu'une étude est en place pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques. En cas d'accord du SIESM, la participation financière de la Commune serait de 1000 €.

C.C.V.B. : Monsieur le Maire présente le projet de réhabilitation de la ferme des «Vieilles Chapelles». Un dossier est mis à disposition en Mairie.

Courrier de Mr SCHLUMBERGER : Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mr SCHLUMBERGER adressé à Madame la Préfète concernant le problème des décharges sauvages.

Terrain communal rue des Amourettes : Mr CUYPERS recherche des bénévoles pour le nettoyage du terrain.

Trottoir à poussettes : Mr CUYPERS informe le CM que l'entreprise les «Jardins de la Brie», remet en état les portions cassées du trottoir à poussettes.

Personnel Communal : Mr le Maire informe le CM que suite à l'avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de Seine et Marne en date du 18 octobre 2013, le personnel communal doit être titularisé avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2013.

Arbre de Noël : Le Père Noël passera le vendredi 13 décembre 2013 à 19 h.

Eclairage de l'église : Mr BOUTIN demande où en est la remise en état des projecteurs extérieurs de l'église. Monsieur le Maire informe le CM que les lampes livrées ne sont pas les bonnes et qu'il est toujours dans l'attente de livraison des lampes commandées.



La fête communale de juin dernier, en partenariat avec la Communauté de communes du Val Bréon fut un succès. Les stands de jeux ont été pris d'assaut par les jeunes et les moins jeunes.

Les caricaturistes «croquèrent» quelques crépicordiens, le clown sculptait des ballons pour les enfants et le village gonflable ne désemplissait pas.

L'expo d'aéromodélisme du Fontenay Model Club attira de nombreux curieux et adeptes.

En fin d'après-midi, un grand lâcher de ballons clôturait l'animation proposée par la CCVB.

La paella géante a été appréciée par les 300 personnes présentes au repas et le Big Band «Spécial Crèvecoeur» anima la soirée au son du Dixie et du Jazz New Orleans.

Un superbe feu d'artifice mit fin à la fête communale 2013.



Le 27 septembre, les élèves de l'école ont arpenté les rues du village pour ramasser les déchets jonchant le sol.

En 2012, ils avaient ramassé 15 kg, et cette année ... 25 kg !

Les enfants n'avaient pas souhaité ce record !!!



Les reconnaissez-vous ?

Mettez un nom sur chaque caricature.

La première personne qui apportera la bonne réponse en mairie recevra une récompense !

Les conseillers et leur conjoint ne peuvent pas participer

Nos ados retrouvent les jeux de leurs parents «jeunes».

Quelle belle réalisation cette cabane sur le terrain récemment acquis par la commune !



CAMION PIZZA

Nous vous rappelons que le camion-pizza «La tour de Pizz's» est sur la place St Jean tous les mardis de 17 h à 21 h pour vous proposer ses pizzas cuites au feu de bois.





C'était il y a quelques décennies, à Crèvecoeur...

Marie-Thérèse BILLON

Session de Novembre 1903

29 Novembre

L'an mil neuf cent trois, le Dimanche vingt-deux Novembre, à neuf heures du matin, le Conseil municipal de Crèvecoeur, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire sous la présidence de M^e Kieffel, maire, Chevalier de la Légion d'honneur

Sont présents M^e Kieffel - Courtin - Grelaud - Ponot - Bérut -
Guilbert - Deschauses

Absents M^e d'Eichthal - Courty - Chantait qui sont excusés.

M^e Grelaud a été nommé secrétaire.

5^e Projet de Construction de Caniveaux.

Le Conseil trouve que la traversée de Crèvecoeur est très malpropre, principalement à l'entrée du village, côté de La Houssaye, à cause de la stagnation des eaux pluviales qui y séjournent sur la chaussée et qui n'ont pas d'écoulement.

Il demande à l'administration préfectorale de bien vouloir faire établir un projet de construction de caniveaux avec bordures entre les bornes hectométriques N^o 22 à N^o 25

Il consent à l'avance à une part contributive qui serait demandée à la Commune et qui sera soumise à l'approbation du Conseil ;

Le Conseil,

Considérant que la Commune vote annuellement une dépense de 1000 à 1200^f, prise sur ses fonds libres pour entretien et rechargement des chemins vicinaux,

Considérant que d'autre part, il offre de concourir à la dépense projetée pour une part contributive du projet demandé ;

Espère à bon droit que l'administration supérieure prendra sa demande en considération dans le plus bref délai possible, attendu que ces travaux sont d'urgence pour l'appropriation et la salubrité de la Commune.



Seance du 15 Octobre 1993

L'An mil neuf cent quatre vingt-treize, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Madame Annick Cambianica, Maire.

Étaient présents : Madame Annick Cambianica Maire, Messieurs Claude Jullien et Paul Billon, Adjoint, Paul Wermelinger, Jean-Claude Léviq, Jean George, Mesdames Lucienne Benoist, Elisabeth Laffray et Carole Cuypers.

Absents : Madame Muriel Sidreourt qui a donné pouvoir à Madame Annick Cambianica, et Monsieur Daniel Couillard qui a donné pouvoir à Monsieur Paul Billon.

Secrétaire de Seance : M. Paul Billon.

Association de Parents et Enfants... Le Conseil Municipal est informé par M^{me} Caron, présidente, de la création de l'Association "Enfants et Voyages" qui a pour but de financer, par l'organisation de diverses activités, des voyages scolaires des enfants de l'école primaire.

En cette fin d'année, l'association «Enfants et Voyages» fête ses 20 ans.

Bravo aux parents qui ont assuré et en assurent encore la pérennité !

Regroupement pédagogique... Madame Cuypers présente la situation des communes avoisinantes qui fonctionnent avec ce type de regroupement et en expose les avantages et les inconvénients. Mme Cambianica prendra contact, à titre d'information, avec le Maire des Chapelles Bourbon, afin de voir si ce type de scolarisation pourrait être envisagé entre les 2 communes en cas de problème d'effectif à moyen terme.

Malgré les problèmes de sous-effectifs que notre école a connus, les tentatives de regroupement pédagogique avec La Houssaye en 1976 et Les Chapelles Bourbon en 1993 ont échoué.



Séance du 2 Juillet 1953.

L'an mil neuf cent cinquante trois, le deux Juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Crèvecœur-en-Pic, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Étienne Banquiez, Maire.

Étaient présents : Monsieur Étienne Banquiez, Madame Irène Coste, Messieurs Jules Coutureaux, Roger Talon, Daniel Coste, Charles Tazyer, Fernand Bourdelon, Albert Mourisier, Louis Verneis, Auguste Bonok, Louis Chabiron du Bureau de bienfaisance.

Absents : Messieurs Jean George et Roger Talon.
Monsieur Roger Boulton du Bureau de bienfaisance.

Question scolaire.

Le Conseil Municipal

Considérant

1° que la multiplication des jours de congés extraordinaires désorganise la vie et le travail scolaires,

2° que les reports de classe et ponts rompent avec les nécessités pédagogiques et avec la légalité,

3° que la modification des dates des vacances bouleverse tous les examens, perturbe le fonctionnement des colonies de vacances, supprime la célébration de la fête nationale du 14 Juillet par les élèves des écoles publiques et détruit la simultanéité des vacances selon les Enseignements et les Départements,

Regrette que des modifications si importantes aient pu être apportées sans consultation des Assemblées élues, des Représentants des Familles, des Autorités universitaires et académiques, du Personnel enseignant, etc... sans publication des résultats des expériences précédentes.

Demande que la réorganisation de l'année scolaire soit faite en tenant compte des intérêts et nécessités pédagogiques, sanitaires, sociaux après consultation des Assemblées représentatives intéressées en tenant compte de toutes les répercussions scolaires familiales et sociales.



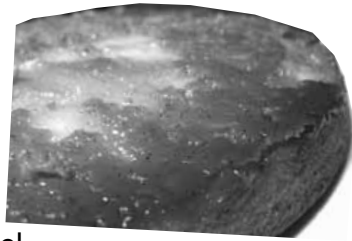
La recette de Didine

Gâteau à la mandarine ou clémentine

Pour 6 personnes

Ingrédients :

- 2 mandarines
- 2 oeufs
- 150g de sucre
- 100g d'huile de tournesol
- 220g de farine
- 1 sachet de levure chimique
- 1 c à soupe de vanille liquide
- 15g de beurre



Préparation : 10 mn (au robot)

Cuisson : 30 mn - thermostat 180°

Laver les mandarines, les couper en 4 et les mixer finement au gros couteau dans le robot.

Ajouter les oeufs, la vanille, le sucre et mélanger 3mn. Verser l'huile et remuer ; ajouter la farine, la levure et mélanger encore 3mn.

Beurrer le moule et verser la préparation.

Saupoudrer le dessus de cassonade pour former une croûte et enfourner.

Laisser refroidir et savourer.

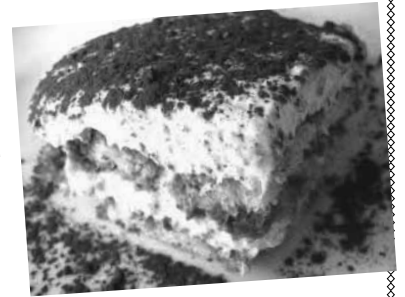
La recette de Miss Blue

Tiramisu à l'orange

Pour 8 à 12 personnes

Ingrédients :

- 500g de mascarpone
- 4 oeufs
- Biscuits à la cuillère
- 4 c à soupe de sucre
- 4 oranges
- sirop d'abricot
- soho litchee ou autre saveur
- chocolat en poudre



Préparation : 10 à 15 mn

Pas de cuisson

Tremper les biscuits dans le mélange sirop d'abricot et soho litchee,

Les disposer au fur et à mesure dans le plat jusqu'à ce que le fond soit rempli.

Dans un saladier mettre les jaunes d'oeufs et les battre jusqu'à ce qu'ils deviennent jaune crème.

Ajouter le mascarpone et le sucre et mélanger.

Monter les blancs en neige et les incorporer délicatement au mascarpone ; ajouter le zeste de 2 oranges.

Peler à vif les 4 oranges et les couper en rondelles pour les disposer sur les biscuits.

Verser la préparation sur les biscuits et saupoudrer de chocolat.

Mettre au réfrigérateur une journée ou 3h au congélateur.

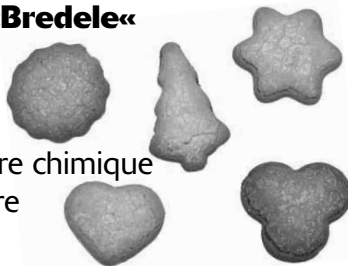
A déguster sans modération.

La recette de Mamie

Biscuits alsaciens ou «Bredele»

Ingrédients :

- 250g de farine
- 1 cuillère à café de levure chimique
- 125g de sucre en poudre
- 10g de cannelle
- 1 œuf
- 1 cuillère à soupe de kirsch
- 120g de beurre
- le zeste râpé d'un citron
- 20g d'écorce d'orange confite hâchée petit
- Pour dorer : un jaune d'œuf battu avec une cuillère à soupe de lait.



Préparation : 30 mn

Cuisson : 10 mn sur plaque

Mélanger la farine tamisée, la levure et la cannelle.

Creuser une fontaine et verser le sucre, l'œuf, le kirsch, le beurre coupé en morceaux, le zeste de citron et l'écorce d'orange. Recouvrir de farine et bien pétrir le tout. Former une boule.

Abaisser la pâte à 4 mm d'épaisseur et découper des formes diverses à l'emporte-pièce. Les poser sur une plaque recouverte de papier cuisson.

Dorer à l'œuf et faire cuire 8 à 10 minutes à four moyen à 150°C (th. 5).



Enfants et Voyages

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2014

MERCREDI 11 DECEMBRE 2013, de 15h00 à 17h00 : **Activités de Noël** avec les enfants,



VENDREDI 13 DECEMBRE 2013, à 19 h : **Marché de Noël** et Arbre de Noël



SAMEDI 25 JANVIER 2014, à partir de 18h00 : **Loto** et **Tartiflette**

MERCREDI 5 MARS 2014, de 14h00 à 18h00 : **Carnaval, Mardi Gras** avec les enfants (Bricolages, tour du village, Boum-goûter)

MERCREDI 9 AVRIL 2014, de 15h00 à 17h00 : **Activités de Pâques**, création de chocolats, bricolage...



JEUDI 1er MAI 2014 : **Livraison du muguet** à domicile (*selon commandes*)

DIMANCHE 11 MAI 2014, toute la journée : **Restauration pour la Brocante** sur la place du village.

SAMEDI 21 JUIN 2013, toute la journée : **Fête du village**.



Toutes ces manifestations se dérouleront à la salle des fêtes de Crèvecœur

Pour ses 20 ans, l'association «Enfants & Voyages», qui récolte des fonds au travers d'activités diverses pour les enfants de l'école de Crèvecœur change de bureau.

Le nouveau bureau se compose de : Sandrine ROUSSEL, Magali BAZILE, Joëlle CHAUVIN, et ~~XXXXXXXXXX~~

Pour tout renseignement ou si vous souhaitez rejoindre notre équipe, vous pouvez nous contacter au: 06.88.15.96.30, ou sur : enfantsetvoyages@gmail.com

Merci à tous.



CRÈVECŒUR SPORTS ET DÉTENTE

L'assemblée Générale de l'association

aura lieu le dimanche 15 décembre 2013 à 15 h à la salle des fêtes

ORDRE DU JOUR :

- Rapport moral, rapport d'activité, rapport financier
- Élection du Bureau
- Modification des statuts
- Création de sections
- Tarifs adhésions
- Projets 2014
- Questions diverses

Pour élire le bureau et/ou pour se présenter, il faut être membre de l'association et à jour de ses cotisations 2013.

Pour tous renseignements : Anne-Marie JEHL, tél. 01 64 07 44 47



RANDONNEES

En septembre,

La vallée du petit Morin était au programme de la randonnée de rentrée. Un circuit en 8 au départ d'Orly sur Morin a entraîné les randonneurs tantôt sur le plateau, tantôt dans la vallée. Qui a dit que la Seine et Marne était plate ?



En octobre,

Randonnée au départ de Grisy Suisnes, le village des roses. Nous avons traversé de charmants villages comme Grégy sur Yerre, Evry les Châteaux, sommes passés sur le Pont des Romains qui enjambe l'Yerres, avant de rejoindre Brie Comte Robert et son château médiéval. Retour par le Chemin des roses, qui est une portion de l'ancienne ligne de chemin de fer de Vincennes, reliant la gare de la Bastille à Verneuil-l'Étang.



En novembre,

Cette randonnée d'automne nous a emmenés sur les bords de Marne de Coupvray à Lagny, et sur les bords du canal de Chalifert. La visite de la maison natale de Louis Braille à Coupvray a ajouté une petite note culturelle à cette agréable journée.





CREVECOEUR SPORTS ET DETENTE
n° d'accréditation 077 N 019

CSD participe au Téléthon :

Le vendredi 6 décembre 2013,
rendez-vous à la mairie de 16 h à 19 h

✓ **Vente de brioches individuelles** (5 € les 4 ou 10 € les 8)
(faites par la boulangerie de Marles)

Le samedi 7 décembre 2013,
rendez-vous à la salle des fêtes de 11 h 30 h à 14 h

✓ **Vente de parts de «Sanglier Grand veneur»** à emporter
ou à déguster sur place (7 € la part)
(sanglier offert par les chasseurs Marc CUYPERS et Jacky PICARD)

✓ **Mise à disposition d'une urne pour vos dons :**
(réalisée par les enfants de l'école)
en faisant votre don à Crèvecœur au lieu du 3637,
vous faites monter le compteur de votre village
(les conditions sont identiques : par chèque, vous recevez de l'AFM un reçu fiscal, en espèces, vous recevez un reçu sur place)

✓ **Débarressez-vous de vos anciens portables**
en les apportant en mairie dès aujourd'hui
1 portable = 1 don *(le bénéfice du recyclage est entièrement reversé à la recherche)*

VENDREDI 13 DECEMBRE à 19 h

à la salle des fêtes

Marché de Noël

organisé par

Enfants et Voyages

et l'école

suivi de

l'Arbre de Noël présenté
par l'école et la municipalité

Dans la matinée, la CC du Val
Bréon offrira le spectacle «**Les
Contes d'Andersen**» aux enfants



Comique rires assurés



le dimanche 11 mai 2014 :
Foire aux plantes et Vide-Grenier
CSD gèrera les emplacements et
Enfants & Voyages tiendra le stand restauration

*Préparez vos plants de fleurs ou légumes
pour les échanger ou les vendre ce jour-là*

